

la Commission d'assurance-chômage. Si le Comité d'investissements s'était contenté d'acheter des obligations à court terme ou des bons du Trésor, les intérêts versés à la caisse auraient été d'environ 40 p. 100 inférieurs à ce qu'ils ont été; et si l'on ajoute l'intérêt sur l'intérêt, la caisse, au 31 mars 1957, aurait été d'environ 100 millions de dollars plus pauvre.

Quand on administre une caisse d'au-delà de 800 millions de dollars, il est impossible de déverser sur le marché pour des centaines de millions d'obligations à moyen et à long terme et d'acheter à la place pour des centaines de millions d'obligations à court terme sans désorganiser complètement le marché des obligations. Quand l'avoir de la caisse a commencé à diminuer, le Comité a adopté pour ligne de conduite de mettre sur le marché d'une façon ordonnée les émissions qui, à certains moments, pouvaient se vendre sans trop de perte.

Depuis quatre ans, les pertes ont été inférieures à 30 millions de dollars, c'est-à-dire inférieures au tiers de ce que la caisse a gagné à se pourvoir d'un portefeuille équilibré et à le maintenir.

Il fallait évidemment s'attendre à ce que nos vis-à-vis ne ratent pas l'occasion que leur offrait le présent débat de parler de l'emprunt de conversion. Comme bien l'on pense, ils ont déformé les faits. A ce propos, je voudrais signaler quatre choses.

Premièrement, la caisse détenait pour un total de 89 millions de dollars d'obligations de la victoire des cinquième et sixième émissions, à 3 p. 100, échéant en 1959 et 1960. Ces obligations ont été converties en obligations de 1961 à 3 p. 100. Les ventes ont eu lieu entre le 6 novembre 1959 et le 4 mars 1960, et se sont soldées par une perte nette de capital de \$3,587,509. Si les obligations de la victoire n'avaient pas été converties, et si les obligations non échues avaient été vendues par la suite en même temps que les obligations de 1961, l'opération aurait entraîné une perte de capital de \$1,449,505, mais il y a eu en outre un règlement créditeur au comptant de \$648,874.62, de sorte que la perte nette imputable à la conversion s'est établie à seulement \$1,489,129.38.

En second lieu, pour ce qui est du septième emprunt de la victoire à 3 p. 100 échéant en 1962, la caisse détenait pour 63 millions de dollars d'obligations qui ont été converties en obligations à 3½ p. 100 échéant en 1965. Ces obligations ont été vendues entre le 9 décembre 1959 et le 4 avril 1960, ce qui a occasionné une perte de capital de \$5,737,937.50. Si les obligations de 1962 n'avaient pas été converties, elles se seraient vendues à \$2,167,325 de perte. Le supplément de perte d'écritures nette attribuable à la

conversion était donc de \$3,570,612.50; mais il y a eu un gain d'intérêts de \$691,515.63 et un règlement au comptant de \$626,850, ce qui fait que la perte nette n'a été que de \$2,252,246.87.

Troisièmement, des 8^e et 9^e emprunts de la victoire à 3 p. 100, la caisse détenait 154 millions de dollars d'obligations qui ont été converties en obligations à 4½ p. 100 échéant en 1972. Ces obligations ont été vendues en 1958, 1959 et 1960 à une perte de capital de \$9,495,211.25. Si elles n'avaient pas été converties mais avaient été vendues en même temps que les obligations de 1972, il y aurait eu une perte de capital de \$8,847,947. Le supplément de perte d'écritures nette attribuable à la conversion a donc été de \$647,264.25; mais il y a eu un gain d'intérêts de \$2,093,969.77 et un règlement au comptant de \$319,800, ce qui donne à la caisse un gain global de \$1,766,505.52.

Quatrièmement, la perte globale de la caisse qui a résulté de la conversion a donc été d'environ \$1,974,870.73, sur un montant global de valeurs de 306 millions de dollars, c'est-à-dire environ ½ p. 100. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il est 8 h. 15 je me dois, en conformité de l'alinéa d) du 3^e paragraphe de l'article 56 du Règlement, provisoirement modifié, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix les questions à l'étude.

(Le sous-amendement de M. Argue, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

| | |
|--------------|-------------------------------------|
| MM. | MM. |
| Argue | Macnaughton |
| Badanai | McIlraith |
| Batten | McMillan |
| Benidickson | Martin (Essex-Est) |
| Boulanger | Martin (Timmins) |
| Bourque | Meunier |
| Cardin | Mitchell |
| Carter | Nixon |
| Clermont | Pearson |
| Denis | Peters |
| Deschatelets | Pickersgill |
| Dumas | Pitman |
| Eudes | Racine |
| Fisher | Ratelle |
| Forgie | Regier |
| Granger | Richard (Ottawa-Est) |
| Habel | Richard (Saint-Maurice- Lafèche) |
| Hellyer | Robichaud |
| Herridge | Tardif |
| Leduc | Tucker |
| Lessard | Winch—43. |
| Loiselle | |

ONT VOTÉ CONTRE:

| | |
|------------|------------------------------|
| MM. | MM. |
| Aiken | Baskin |
| Allmark | Beech |
| Anderson | Bell (Carleton) |
| Asselin | Bell (Saint-Jean- Albert) |
| Balcer | Belzile |
| Barrington | |